

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 12 avril 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LAJOURNEMENT DU PRINTEMPS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement, lorsque la Chambre s'ajournera le jour où cette motion aura été adoptée, elle demeure ajournée jusqu'à la date et l'heure à être déterminées suite à une nouvelle convocation de la Présidence;

Que, durant cet ajournement, les dispositions de l'article 28(3) du Règlement concernant le rappel de la Chambre continuent de s'appliquer; et

Que le Président puisse en tout temps convoquer la Chambre à la seule fin d'accorder la sanction royale à tout projet de loi, après quoi la Chambre demeurera de nouveau ajournée conformément au présent ordre.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat, un débat que beaucoup de députés, je le pense bien, attendaient avec impatience depuis quelque temps.

Je le dis parce que la session qui s'achève a été longue. Elle a été d'un immense intérêt. Certaines des questions dont nous avons discuté ont probablement été parmi les plus importantes qu'il ait été donné à des parlementaires de discuter depuis longtemps. Je sais pour ma part que nous avons abordé ces deux dernières années des questions très difficiles, très controversées, et qui ont suscité beaucoup d'intérêt et de débat partout dans le pays.

Pourtant, cela dit, je crois que nous en sommes maintenant arrivés à ce débat de prorogation avec un bon esprit à la Chambre des communes. Je songe au débat qui s'est

déroulé pendant la semaine qui s'achève. Je me reporte tout particulièrement à une chronique parue aujourd'hui dans le *Ottawa Sun* sous la plume de Douglas Fisher qui commente le débat qui a eu lieu à la Chambre ces jours derniers au sujet des modifications au Règlement.

• (1010)

Il dit que ce n'était pas un débat pour les personnalités politiques, mais pour les députés d'arrière-ban. Ce sont les députés d'arrière-ban qui ont pris le devant de la scène dans ce débat. Ils ont exprimé, souvent avec beaucoup d'éloquence, les rêves et les aspirations qu'ils entretiennent pour notre institution et leurs inquiétudes touchant la perception que les Canadiens ont de nous, les parlementaires, et de notre institution.

Certaines des interventions que nous avons entendues au cours des derniers jours figurent probablement parmi les plus intéressantes et les plus profondes dont j'aie été témoin depuis quelque temps.

J'y reviendrai dans quelques instants, mais je voudrais d'abord passer brièvement en revue certains des projets de loi dont nous avons discuté durant la présente législature.

Au cours des deux dernières années, si mes calculs sont exacts, nous avons étudié 77 projets de loi depuis la première et la deuxième lectures, en passant par l'étape du comité et celle du rapport jusqu'à la troisième lecture. Nous avons étudié un certain nombre de questions vraiment importantes. Ce fut une session parlementaire très passionnante.

Je songe en particulier à la question de l'avortement, au projet de loi C-43. Ce fut une question déchirante pour les députés, une question de conscience sur laquelle ils avaient de très fortes convictions pour ou contre. Nous avons vu la Chambre aux prises avec cette question. Le projet de loi y a été adopté par une très faible majorité pour être finalement rejeté au Sénat.

C'est ce genre de question qui a caractérisé, à bien des égards, la législature et la session auxquelles nous avons tous eu le «privilège» de participer. C'est ce genre de question qui nous a forcés à ne pas nous considérer